P191 096r

15 Pluviose an 9e
Deliberation
Periodique

L'an neuf de la Republique francaise une et indivisible et le quinze Pluviose Les Membres Composants le Conseil Municipal de la Commune de Combiers arrondissement Communal d'Angoulesme assemblés au Bureau Municipal sur la convocation du Maire de la ditte commune par sa circulaire du onze du present, en vertu de la loi du 28 pluviose de l'an huit, dont l'art 15 porte que le Conseil Municipal de chaque lieu où il y a un agents et un adjoint Municipal s'assemblera chaque année le 15 pluviose, et poura rester assemblé pendant quinze jours ——

Et de la circulaire du Prefet du departement de la charente en forme d'instruction Dattée du 29 nivose dernier adressée aux Maire des Communes de son Departement

Où étant Reunis au nombre de Neuf qui sont cy bas soussignés Le Cen Boullaud Maire de la ditte Commune President led. Conseil Et le Cen Cherrier faisant les fonctions de Secretaire, Le Conseil ainsy Constitué; le Maire a fait Lecture, et Donné Communication des Lois et circulaire sus précitées, ainsy que de l'arretté des Consuls de la Republique Du Deux du present mois sur La tenue des Conseils Municipaux; ——

Et ayant Consulté Le Conseil pour sçavoir par quel article on commenceroit la deliberation, La Majorité a eté d'avis que ce soit par l'examen des Depenses Communale de l'an Dix; ——

Le Maire à Remis la Continuation de la deliberation a demain seize du present a dix heure du Matin; et a invité chacun des Membres de Reflechir attentivement sur des Besoins particulier et Locaux de la ditte Commune afin d'etre a portée d'opperer avec precision et tel qu'il convient en pareil Cas; ——

Clos et arretté au Bureau Municipal a quatre heure de Relevée les jour mois et an que Dessus./. [illegible] Montion

J faugeron Pinpot Cherrier Secretaire Cignac

Valade Joubert [illegible]

Boullaud Maire